



Ville de Fribourg

Service des Bâtiments et de l'Aménagement

Inspectorat des constructions

Tarifs valables dès le 01.01.2011



Index

Généralités	3
Voies de droit	3
Cas particuliers.....	3
Emoluments pour permis de construire.....	4
Emoluments pour l'installation de panneaux solaires.....	5
Emoluments pour l'installation de chauffage à gaz	5
Emoluments pour l'installation de chauffage à huile (y compris l'installation de la citerne huile et essence).....	6
Emoluments pour demande de pose de panneaux – réclames et enseignes.....	6
Tarifs pour l'empiètement de diverses constructions sur le domaine public	6
Tarifs des taxes compensatoires pour les places de parc et les places de jeux.....	7
Emoluments pour recherche et fourniture de copies des dossiers archivés	7
Tarif pour les préavis des dossiers de demande de patente.....	7
Frais de reproduction	7

Généralités

Voies de droit

Les décisions prises en application des présents tarifs sont sujettes à réclamation auprès du Conseil communal conformément à la loi sur les communes (cf LC art. 153 ch. 2).

Cas particuliers

Pour tous les cas non prévus dans le tarif, c'est le cas le plus proche qui est appliqué.

Emoluments pour permis de construire

Tarifs approuvés par le Conseil communal le 21 octobre 2008

Table de répartition des émoluments pour les dossiers mis à l'enquête		I	II	III
HABITATIONS	baraques, pavillons	X		
	maisons d'habitation individuelles, jumelées		X	
	immeubles locatifs		X	
	immeubles PPE		X	
	immeubles locatifs (groupes identiques minimum 5 unités)		X	
INDUSTRIES	hangars, dépôts	X		
	halles, entrepôts		X	
	garages avec ateliers			X
	fabriques, usines, imprimeries			X
	laboratoires			X
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
GARAGES	garages individuels, boxes		X	
	garages collectifs, publics ou privés		X	
	aménagements places de parc en surface	X		
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
COMMERCES	magasins sans aménagement spécial (détaillants)	X		
	immeubles commerciaux			X
	grands magasins, centres d'achat			X
	banques			X
	bâtiments d'administration publique		X	
	bâtiments d'administration privée			X
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
HÔPITAUX	asiles, hospices, maisons de repos		X	
	hôpitaux	X		
	cliniques privées			X
	homes, orphelinats	X		
	maisons pour personnes âgées		X	
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
CULTES	chapelles, églises, morgues, crématoires			X
	maisons de paroisse		X	
	centres œcuméniques			X
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
SPORTS	piscines, salles de sports, patinoires		X	
	tribunes, vestiaires, centres de loisirs,		X	
	stades pour tous sports		X	
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
LOISIRS	cinémas, théâtres, expositions, comptoirs,			X
	salles de concerts			X
	maisons de loisirs		X	
	auberges de jeunesse	X		
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
ETABLISSEMENTS PUBLICS	auberges, cafés-restaurants			X
	tea-room, hôtels, dancings, cabarets			X
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
ECOLES	jardins d'enfants, écoles, collèges,		X	
	bibliothèques, universités, musées		X	
	conservatoires, instituts		X	
	IDEM POUR TRANSFORMATIONS			
TRANSFORMATIONS	transformations de minime importance	X		
	transformations d'appartements		X	
	transformations et aménagements de studios			X
	transformations d'appartements (zone protégée)	X		
	transformations de studios (zone protégée)			X

Coûts de la construction en Frs.		Emoluments I	Emoluments II	Emoluments III
de	à			
1.00	50'000.00	250.00	350.00	400.00
50'001.00	100'000.00	350.00	450.00	500.00
100'001.00	250'000.00	450.00	600.00	1'200.00
250'001.00	500'000.00	600.00	1'200.00	2'000.00
500'001.00	1'000'000.00	1'200.00	2'000.00	3'000.00
1'000'001.00	3'000'000.00	2'000.00	4'000.00	5'000.00
3'000'001.00	6'000'000.00	4'000.00	5'000.00	5'000.00
6'000'001.00	10'000'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00
10'000'001.00	et plus	5'000.00	6'000.00	8'000.00

Emoluments pour l'installation de panneaux solaires

Surface des panneaux solaire posés en m ²		Emoluments
de	à	
1.00	20.00	250.00
21.00	40.00	300.00
41.00	60.00	350.00
61.00	80.00	400.00
81.00	100.00	450.00
101.00	200.00	500.00
201.00	500.00	550.00
501.00	Et plus	600.00

Emoluments pour l'installation de chauffage à gaz

Puissance nominale en kW		Emoluments
de	à	
1.00	50.00	250.00
51.00	70.00	300.00
71.00	90.00	350.00
91.00	120.00	400.00
121.00	140.00	450.00
141.00	200.00	500.00
201.00	Et plus	550.00

Emoluments pour l'installation de chauffage à huile (y compris l'installation de la citerne huile et essence)

Capacité de la citerne en litre		Emoluments
de	à	
1.00	2'000.00	250.00
2'001.00	3'000.00	300.00
3'001.00	6'000.00	350.00
6'001.00	10'000.00	400.00
10'001.00	30'000.00	450.00
30'001.00	100'000.00	500.00
10'0001.00	Et plus	1'000.00

Demande par installation calorifère à mazout : Fr. 100.00

Emoluments pour demande de pose de panneaux – réclames et enseignes

Règlement communal, des taxes d'empiètement sur le domaine public du 21 novembre 1988 avec adaptation des tarifs selon décision du Conseil communal le 21 octobre 2008

Emoluments pour demande de pose d'enseignes :

- Demande pour la pose d'une enseigne : (par unité d'enseigne) Fr. 100.00
- Demande pour la pose d'une enseigne, avec vision locale : Fr. 100.00 - (+ temps consacré)
- Frais de recherche pour une enseigne posée sans autorisations : Temps consacré selon document spécifique « Tarif : horaires (Main d'œuvre et véhicules) »

Tarif annuel pour l'empiètement sur le domaine public :

- Enseigne **en relief** (plus de 10 cm) posée contre la construction : Fr. 120.00/m²
- Enseigne **en potence** fixée contre la construction ou suspendue sous une marquise etc: Fr. 100.00/m²
- Vitrites **en saillie** (plus de 10 cm) par rapport à la construction : Fr. 100.00/m²

Tarifs pour l'empiètement de diverses constructions sur le domaine public

Règlement communal, des taxes d'empiètement sur le domaine public du 21 novembre 1988

Tarif unique pour l'empiètement sur le domaine public :

- Rampes d'accès aux bâtiments : Fr. 70.00/m²
- Escaliers d'accès aux bâtiments : Fr. 70.00/m²
- Balcons et marquises : Fr. 50.00/m²
- Sauts de loups et cour anglaises : Fr. 70.00/m²
- Oriels et Loggias : Fr. 55.00/m²
- Divers (selon art. 2 RTE) : Fr. 70.00/m²

Tarifs des taxes compensatoires pour les places de parc et les places de jeux

Règlement communal, sur les emplacements des véhicules et places de jeux exigibles

Selon l'art. 3 et 6 du règlement du 25.juin 1968 – voir aussi 524.03 tarif fixé par l'assemblée des contribuables

Tarif unique des taxes pour compenser les places de parc manquantes mais exigibles sur fonds privé :

- 1 place de parc pour voiture en zone de ville protégée (ZV I et II) : Fr. 1'500.00
- 1 place de parc pour une voiture en zone de ville protégée (ZV I et II) mais pour des studios : Fr. 1'500.00
- 1 place de parc pour voiture pour toutes les autres zones : Fr. 2'500.00
- 1 place de parc pour autocar : Fr. 5'000.00

Tarif unique de la taxe pour compenser les places de jeux manquantes mais exigibles sur fonds privé :

- Place de jeux par m² de place de jeux à aménager : Fr. 25.00

Emoluments pour recherche et fourniture de copies des dossiers archivés

Tarifs approuvés par le Conseil communal le 21 octobre 2008

Recherche d'un dossier archivé : Temps consacré et selon document spécifique «Tarif : horaires (Main d'œuvre et véhicules) » + frais de copies (voir « Cadastre)

Tarif pour les préavis des dossiers de demande de patente

Traitement d'un dossier : Temps consacré et selon document spécifique «Tarif : horaires (Main d'œuvre et véhicules) »

Frais de reproduction

Voir « Cadastre »

TVA 8 % y comprise